

Convocation à l'assemblée générale annuelle

de votre Caisse Desjardins de Viger et Villeray

Le 24 avril 2024 à 19 h 30



Le lien pour assister à l'assemblée virtuelle est disponible à l'adresse suivante :

www.desjardins.com/caisse-viger-villeray

L'assemblée générale annuelle se tiendra uniquement en **mode virtuel**. Cette formule implique que les membres présents lors de la diffusion de l'assemblée pourront **voter séance tenante** sur certains sujets alors que tous les membres seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une **période de votation en différé** qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant la diffusion de l'assemblée.

En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :

- prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2023
- poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour
- prendre connaissance de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)



Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez :

- décider de la répartition des excédents annuels (ristournes)



Élection par acclamation

4 postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse, soit :

- 2 postes pour le groupe U : Province de Québec.
- 1 poste pour le groupe V : Secteur Viger, en provenance du groupe défini par les limites des municipalités de Saint-Épiphanie, Saint-Modeste, Saint-François-Xavier-de-Viger, Saint-Pierre-de-Lamy et Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup.
- 1 poste pour le groupe PV : Secteur Parc et Villeray, en provenance du groupe défini par les limites des municipalités de L'Isle-Verte, Saint-Paul-de-la-Croix, Cacouna et Saint-Arsène, de la réserve indienne de Cacouna et de la paroisse de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs.

Veillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 4 février 2024 à 23 h 59.

Personnes candidates à un poste au conseil d'administration

Groupe U	Groupe V	Groupe PV
Élu par acclamation	Élu par acclamation	Poste vacant à être comblé par le CA
SOUCY, Édouard	OUELLET, Andréanne	Aucune candidature reçue

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant: www.desjardins.com/caisse-viger-villeray ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l'assemblée, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2023 ainsi que le rapport annuel 2023.

Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.

Signé le 19 mars 2024

Andréanne Ouellet, secrétaire